Livret de chaufferie - FORUM COMMUNICATION

Réf. : REG009 Page catalogue : 712



Vendu par 1

Ce livret, obligatoire pour les installations d'une puissance nominale supérieure à 400 kW et inférieure à 20 MW alimentées par un combustible liquide ou gazeux ou par du charbon ou du lignite, doit être tenu à jour par la personne en charge du fonctionnement de la chaufferie, sous la responsabilité du propriétaire, du gérant ou de l'usager.

44 pages - format 21 x 29,7 cm